

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SCEAUX-D'ANJOU

Par arrêté n°2023-22A du 18 septembre 2023, Monsieur le Président, Etienne Glénot, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la **modification n°1 du PLU de la commune de Sceaux-d'Anjou**. Cette modification consiste en l'adaptation et la modification d'un certain nombre de dispositions réglementaires du règlement écrit touchant l'ensemble des zones du PLU.

L'enquête se déroulera en mairie de Sceaux-d'Anjou et au siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou du **lundi 09 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 27 octobre à 12h30**, soit pendant une durée de 18 jours.

Monsieur Rémi BENOIT, cadre de la fonction publique territoriale - retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Nantes.

Un dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Sceaux-d'Anjou et du siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au Lion-d'Angers :

	Mairie de Sceaux d'Anjou	Siège de la CCVHA (Le Lion-d'Angers)
Lundi	9h – 12h30	9h – 12h / 14h–17h
Mardi	Fermée	9h – 12h / 14h–17h
Mercredi	14h – 18h	9h – 12h
Jeudi	9h – 12h30	9h – 12h / 14h–17h
Vendredi	9h – 12h30	9h – 12h / 14h–17h
Samedi	Fermée	Fermé

Le dossier soumis à l'enquête publique, comprend notamment : l'ensemble des pièces administratives ; la note de présentation ; le règlement écrit en vigueur ; le règlement écrit modifié ; les annexes (examen au cas par cas, auto-évaluation et avis conforme de la MRAe) et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le dossier sera consultable, durant l'enquête, sur les sites internet de la Communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.valleesduhautanjou.fr/un-territoire-a-amenager/urbanisme-evolution/plu-sceaux-danjou/> - <https://sceauxdanjou.fr/actualites/modification-n1-du-plan-local-durbanisme-p-l-u/>. Un poste informatique dédié à la consultation du dossier sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et à la mairie de Sceaux-d'Anjou aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- Par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou - Monsieur le commissaire enquêteur – enquête publique relative à la modification n°1 du PLU de Sceaux-d'Anjou – Place Charles de Gaulle, 49220 LE LION d'ANGERS (cachet de La Poste faisant fois) ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-plu-sceaux@valleesduhautanjou.fr ;
- En les consignait sur les registres ouverts à cet effet ;
- En rencontrant le commissaire enquêteur lors des **permanences** qu'il tiendra à la **mairie de Sceaux-d'Anjou – 2 place Marius Briant**, les :
 - o **Lundi 09 octobre 2023 de 9h00 à 12h30**,
 - o **Mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 18h00**,
 - o **Vendredi 27 octobre 2023 de 9h00 à 12h30**.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront annexées au registre de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, ainsi qu'une copie des observations déposées sur le registre de la commune de Sceaux-d'Anjou. Par ailleurs, l'ensemble sera consultable sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.valleesduhautanjou.fr/un-territoire-a-amenager/urbanisme-evolution/plu-sceaux-danjou/> - <https://sceauxdanjou.fr/actualites/modification-n1-du-plan-local-durbanisme-p-l-u/>

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de la Communauté de communes le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés.

Le public pourra les consulter pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur les sites internet de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et de la Commune : <https://www.valleesduhautanjou.fr/un-territoire-a-amenager/urbanisme-evolution/plu-sceaux-danjou/> - <https://sceauxdanjou.fr/actualites/modification-n1-du-plan-local-durbanisme-p-l-u/>

Le projet de modification du PLU de Sceaux-d'Anjou sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.